

## AAPPMA DE MONTREUIL SIMER 1ère CATEGORIE

### REGLEMENT INTERIEUR DE L'AAPPMA

#### DE MONTREUIL SIMER

Le sociétaire est tenu de présenter sa carte de pêche à toute réquisition des gardes, des représentants de l'ordre.

#### SONT INTERDITS COMME APPATS :

Les ceufs de poisson naturel, frais ou en conserve, les asticoles, le cabot, ainsi que la ligne de fond.

Dès les 6 truites capturées, il ne sera plus possible de pêcher de la journée. Chaque pêcheur doit détenir sa propre bourriche, et dès lors que le poisson est sur la berge, la truite est considérée comme capturée et comptabilisée. Le jour du déversement les poissons capturés doivent rester à côté du pêcheur, pour permettre le contrôle par les gardes. Les pêcheurs doivent être à proximité de leur canne à pêche (**10M MAXIMUM**). Nous conseillons aux pêcheurs de pêcher sans gêner les autres (voisins ou vis à vis) ainsi qu'en bordure des habitations, pour éviter les conflits qui desservent la pêche et les pêcheurs.

La pêche est autorisée aux heures fixées par loi (1/2 H avant le lever du soleil et 1/2 H après le coucher du soleil. C'est le calendrier des postes qui est retenu pour l'horaire du lever et du coucher du soleil.

Pour le bien être de tous les pêcheurs sans exception, il est inconcevable de penser que l'on a une place attirée.

(1 pêcheur = 1 emplacement). La pêche est un moment de partage et de convivialité

**L'adhésion peut être refusée à toute personne ayant porté préjudice à l'association ou ayant subi une condamnation pour infraction à la législation ou en cas de préjudice, ou infraction à la loi pêche.**

**Tout pêcheur constaté et verbalisé pour infraction à la réglementation pêche et au code de l'environnement, pourra être convoqué auprès du Conseil d'Administration afin d'exposer les faits et donner ses explications. Le Conseil d'Administration délibérera alors du préjudice causé à l'association. Si le préjudice est avéré et justifié, le pêcheur pourra être exclu de l'association.**

ipns

Cette année la réciprocité est reconduite chaque jeudi entre Brimeux et Montreuil simer pour 1 an. Respectez les règlements des 2 AAPPMA si vous voulez que cela se pérennise dans le temps.

**LA RIVE GAUCHE, (LA GARE) N' EST PLUS LOUEE PAR L'AAPPMA. VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITE, SI VOUS PECHEZ SUR CETTE RIVE**

Tous pêcheurs ayant été exclus de l'AAPPMA DE MONTREUIL SIMER seront interdits de réciprocité entre l'AAPPMA DE BRIMEUX et L'AAPPMA DE MONTREUIL SIM. Tous les pêcheurs sont tenus d'accepter la visite de son panier de pêche à la demande des gardes de pêche pour effectuer le contrôle du nombre de truites prises.

**VU LES REGLES SANITAIRES QUE NOUS CONNAISSONS EN CE MOMENT, NOUS NE POUVONS PREVOIR POUR 2021, LE COURS DE PECHE. NOUS FERONS DES DEVERSEMENTS DE TRUITES BAGUEES DANS L'ANNEE.. 1 LOT PAR PECHEUR. LES LOTS SERONT REMIS LE SAMEDI 03 JUILLET DE 11H00 A 12H 00.**

**LA LISTE DES LOTS AVEC LES N° DE BAGUES, SERA AFICHEE, DES L'OUVERTURE. DE PECHE.**

**Un étang à la madeleine, est à votre disposition , en vous inscrivant chez Opalefishing.**

Les sociétaires sont tenus de respecter, les sportifs qui côtoient le cours d'eau, la nature, les clôtures, et de ne pas couper de branche le long des berges. Il est formellement interdit de faire du feu à même le sol sur tout le parcours, de jeter des bouteilles, de laisser ses déchets, et de laisser traîner des appâts sur des hameçons à même le sol. Il est interdit de naviguer sur l'eau, avec un bateau (moteur thermique ou électrique) ou avec tout autre moyen flottant.

Il est obligatoire en cas de prise de truite, de couper le fil au ras de l'hameçon et de la remettre le plus rapidement avec délicatesse en la tenant par le dessous pour qu'elle puisse reprendre sa vivacité. Si la berge est trop haute prendre son époussette.

Pour la sécurité des déverseurs, et du matériel, si le niveau d'eau est trop bas, le déversement se fera jusqu'à la limite de navigation.

N'encombrez pas les chemins et les endroits de stationnement.

**SIGNATURE DU PECHEUR OBLIGATOIRE**

LU ET APPROUVE



**Site Internet :**

[www.opalefishing.fr](http://www.opalefishing.fr)

**Contact :** 06.08.84.04.38

118 rue de Paris

62170 ECUIRES.

Ouverture le samedi 13 mars 2021

Fermeture (voir dans les vitrines)

Les autres dates d'ouverture et de fermeture seront

Affichées dans les vitrines se situant sur les lots  
de pêche de la société

**REPOISSONNEMENT 2021: les déversements dépendent du nombre de cartes vendues . Par mauvais temps et de crise sanitaire, le ou les déversements seront annulés.**

Vendredi 12 mars

Vendredi 18 juin

(TRUITES BAGUEES)

Vendredi 02 juillet

Vendredi 26 mars

**+REMISES DES LOTS T.B**

Vendredi 09 avril

Le samedi 03 juillet de

Vendredi 23 avril

au canoé (11H A 12H00)

(TRUITES BAGUEES)

Vendredi 16 juillet

vendredi 07 mai

(TRUITES DE 500 GR)

(TRUITES DE 500GRS)

Vendredi 30 juillet

Vendredi 21 mai

Vendredi 13 août

Vendredi 04 juin

Vendredi 27 août

(TRUITES BAGUEES)

VENTE DE CARTE DE PECHE SUR INTERNET  
ET CHEZ

OPALEFISHING MONTREUIL S/MER

LA PECHE SERA FERMEE APRES TOUS LES  
REPOISSONNEMENTS DES 16h30

AUCUN ACCORD DE RECIPROCITE

SUR LES LOTS DE PECHE DE L' AAPPMA

DROIT DE PECHE DANS LES ETANGS DE LA FEDERATION

LES PECHEURS DOIVENT SE PROCURER LE CARNET DE CAPTURE  
D'ANGUILLE VIA INTERNET

CARTE MAJEUR € 99€

CARTE MINEUR ENTRE 12 ET 18 ANS € 41 €

CARTE DECOUVERTE MOINS DE 12 ANS € 6 €

DECOUVERTE FEMME € 35€

ADHERENT AUTRE SOCIETE € 62.80 €

CARTE JOURNALIERE € 15 €

CARTE HEBDOMADAIRE € 33 € (1 SEMAINE)

MIGRATEUR € 50 €

GARDES : SEGRET RAPHAEL

TEL: 06 64 50 83 35

GARDE FEDERAL:

TEL: 06 24 18 10 36

ces catégories de cartes autorisent à pêcher sur les lots de pêche de la société de Montreuil s/mer, du GAPCA, du domaine public , de la fédération du p d c, et le jeudi sur les lots de l'AAPPMA de Brimeux.

LES LOTS DE LA SOCIETE :

1 ère CATEGORIE :

la canche : de la base du canoé à 50 mètres au-dessus de la passerelle de beaumerie (1 ligne munie de 2 hameçons)

la nocq et le canal du génie et le canal bourret : (1 ligne munie de 2 hameçons)

2 ème CATEGORIE :

Les marais de la Madelaine : 2 lignes dont une aux carnassiers.

LES LOTS DU GAPCA :

CONTES : du Pont Fâches à l'embouchure de la Planquette (1400m)

MARESQUEL : les Prés de Richebourg (200m)

MARCONNIE : Chemin des Fontaines (350m)

ECQUEMICOURT : Rue du Bois (150m)

Taille Minimum Autorisée

**1ère catégorie:** La Truite A-C: 25 CM

3 farios/jour La Truite Fario 30 CM

LE SAUMON : ENTRE 50 CM ET 70 CM

LA TRUITE DE MER : 35 CM

LE BROCHET : 60 CM

NOMBRE DE CAP-  
TURES MAXIMUM :

**6 TRUITES**